



Février 2025

N° 208



© Filipe Cardoso de Pixabay

## Sommaire

Prolongation de la campagne de vaccination contre la grippe .....	<a href="#">2</a>
Evolution de la tarification de l'hébergement dans les EHPAD .....	<a href="#">2</a>
Bruno Lachesnaie, élu Vice-président du Conseil de la CNSA .....	<a href="#">3</a>
Le vieillissement de la population : un moteur de développement .....	<a href="#">4</a>
Les associations membres de la FNAR font « VIVRE » notre Fédération.....	<a href="#">6</a>

## ACTUALITES

### La vaccination contre la grippe est prolongée d'un mois !



© Richard Duijnste de Pixabay

La campagne de vaccination contre la grippe qui a démarré le 15 octobre dernier, est exceptionnellement prorogée d'un mois, jusqu'au 28 février. Pour ceux qui ne sont pas encore vaccinés, pensez-y ! La souche 2025 est méchante. Le vaccin s'attaque à quatre souches. Il évite d'attraper la grippe ou au moins il l'atténue. Il évite ainsi de propager le virus tout en vous protégeant.

Sylvain DENIS

### L'évolution de la tarification de l'hébergement dans les EHPAD : Appel à témoins

Un [décret du 31 décembre 2024 publié le 1<sup>er</sup> janvier 2025 au Journal Officiel](#) permet aux EHPAD non lucratifs d'augmenter leurs tarifs d'hébergement jusqu'à 35 % pour les nouveaux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Cette mesure vise à améliorer la situation financière des établissements, dont plus des deux tiers sont en déficit. Pour éviter que les EHPAD ne fassent de la sélection de résidents selon leurs capacités de financement, le décret prévoit des conditions d'application et le suivi par le département de l'application de ce nouveau tarif.

**De quoi s'agit-il :** les directeurs d'établissements EHPAD, résidences autonomie (mais moins concernées, car le plus souvent lucratives et sans conventions d'aide sociale) et sections EHPAD dans les hôpitaux, dont les tarifs d'hébergement sont fixés par les départements, vont avoir la possibilité de définir un tarif pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale. Ceci concerne les secteurs public et associatif qui reçoivent des bénéficiaires de

l'aide sociale. Cette possibilité existait antérieurement, mais dans des conditions moins larges.

**Comment comprendre ?** La mécanique est compliquée : les tarifs d'hébergement ont été maîtrisés, car les départements finançaient l'hébergement des bénéficiaires de l'aide sociale ; ces tarifs étaient cependant en moyenne supérieurs aux pensions moyennes, surtout des personnes très âgées ; il y avait donc déjà un effet d'éviction financière. La députée Christine Pires-Beaune rappelait en effet en 2023 que : « En Ehpads, à peine 20 % des résidents bénéficient de l'ASH alors qu'on estime que près de 75 % n'ont pas les ressources courantes permettant de couvrir le tarif hébergement ». Ceci notamment parce que les départements peuvent effectuer une récupération des sommes versées au titre de l'aide sociale, au moment de la succession.

De surcroît, depuis le COVID et la publication de l'ouvrage « les Fossoyeurs », les établissements ne retrouvent pas leur niveau d'activité. Or, pas de résidents, pas de recettes d'hébergement ! De plus, si le

« taux d'occupation » est inférieur à 95 %, les départements pour le forfait dépendance, les ARS pour le forfait soins, diminuent leurs financements.

Historiquement, dans les EHPAD entre 95 et 98% des lits étaient occupés. De 2019 à 2023, les EHPAD ont perdu en moyenne 5% de « taux d'occupation » : de 93 à 88 %\*.

Le Haut Conseil de l'âge a émis un avis fin décembre sur ce projet de décret (maintenant publié) : cet avis a été approuvé largement au sein du Haut Conseil. Il notait que :

1. Le taux de 35 % met les familles en danger d'avoir des restes à charge très élevés ; il augmente mécaniquement le nombre de personnes ne pouvant entrer en établissement.

2. Le texte publié ne permet pas de garantir que les personnes bénéficiaires de l'aide sociale trouveront les places qu'elles recherchent

On peut également souligner que ce texte risque aussi d'avoir l'effet contraire d'augmentation de demandes d'aide sociale, surchargeant d'autant les départements qui voulaient se dégager !

**Suivre la réforme ?** Le texte n'est pas assorti d'obligations strictes pour les établissements ou les départements de suivre de près ce qu'il va se passer. Si vous avez connaissance de décisions dans des établissements, de conséquences pour des proches vous pouvez témoigner, auprès des délégués CDCA, de la FNAR ou des associations adhérentes

Christine MEYER, Bruno LACHESNAIE, Sylvain DENIS

\* Note d'analyse : Octobre 2024 [matieres-grises.fr/nos\\_publication/levolution-des-taux-doccupation-en-ehpad-depuis-la-crise-sanitaire/](https://matieres-grises.fr/nos_publication/levolution-des-taux-doccupation-en-ehpad-depuis-la-crise-sanitaire/)



© Rosy / Bad Homburg de Pixabay

**BONNE NOUVELLE ! Bruno LACHESNAIE vient d'être élu Vice-président du Conseil de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) ; il représente les associations engagées au niveau national pour les personnes âgées. Il succède à Christine MEYER dans cette fonction.**

## Le vieillissement de la population : un moteur de développement économique et territorial.

Le vieillissement de la population<sup>1</sup> est souvent perçu comme un coût. Il est également un moteur de développement économique et territorial par les ressources que la population âgée apporte aux territoires et par les activités qu'elle génère, notamment à travers les services nécessaires aux personnes. Un « [Atlas cartographique du grand âge](#) » présente les « dynamiques interterritoriales du vieillissement »<sup>2</sup>. Les « intercommunalités » communautés de communes, agglomérations, métropoles, métropole du Grand Paris sont classées par strates de population. On analyse successivement : les impacts démographiques du vieillissement, le vieillissement moteur du développement et les disparités économiques chez les seniors.

**Cet Atlas est doublement intéressant pour la FNAR, ses associations et tous les adhérents** : par l'analyse méticuleuse<sup>3</sup> des effets de l'augmentation des personnes âgées dans la population, ce travail montre en effet que le vieillissement procure aux collectivités des ressources importantes et diversifiées (les pensions, les aides sociales, les revenus touristiques). « Les dynamiques de développement des territoires ne dépendent plus uniquement de leurs propres capacités de production » écrivent les auteurs. L'Atlas permet ainsi de constater que les pensions de retraite (considérées comme un « revenu résidentiel ») constituent la première source de « captation » de richesses (c'est-à-dire de ressources) pour les agglomérations et les métropoles et un levier de développement des activités de proximité. Le vieillissement de la population amène aussi à développer des activités pour répondre aux besoins des personnes (services à la personne, services de santé, aide sociale) spécifiques. Ces services (ici identifiés comme « silver économie ») peuvent représenter jusqu'à 30 % de l'emploi de certaines intercommunalités.

Mais pour ne pas idéaliser, près de la moitié de l'ouvrage est consacré à l'analyse des disparités socio-économiques chez les seniors : l'isolement reste majeur. Et s'ils sont majoritairement propriétaires de leur logement, ceux-ci sont souvent moins dotés du confort sanitaire et les seniors restent exposés à la précarité énergétique ; de plus, et si les disparités de revenu entre seniors sont moins fortes que dans le reste de la population, il subsiste une pauvreté latente des très âgés.

Cet Atlas d'une part vient contester de plein fouet l'image décliniste d'une société vieillissante et l'idée que les personnes âgées seraient un poids pour les collectivités, même si bien sûr il faut trouver des équilibres ; d'autre part, il peut fournir à tous les représentants des personnes âgées, dans les CDCA, les CTS, les CRSA, des arguments pour effectuer des choix et orienter les politiques publiques.

**L'Atlas des intercommunalités a été présenté à la séance de janvier du Conseil de l'âge, dans le cadre des travaux engagés sur : « La participation sociale et la contribution économique et sociale des seniors ».**

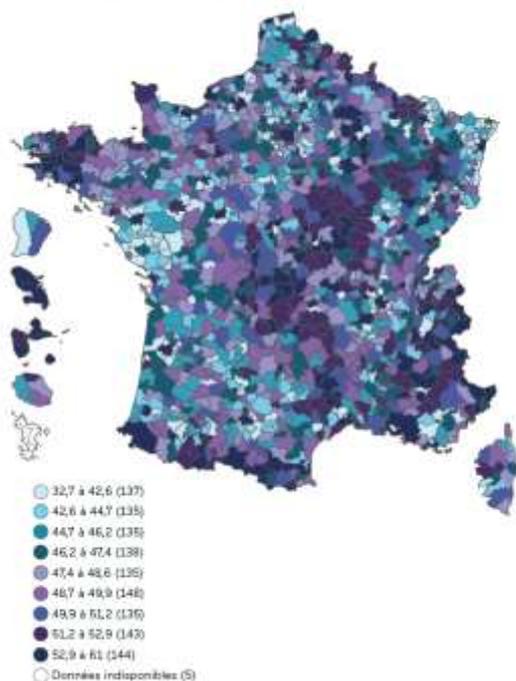
Christine MEYER, Sylvain DENIS  
Respectivement représentants FNAR et CFR au HCFEA.

<sup>1</sup> Le vieillissement de la population se définit comme la part des personnes âgées et très âgées dans la population générale. En 2050, la part des 65 ans et plus serait de 28 % en France : plus d'une personne sur 4 ; mais 36 % dans les pays du Sud de l'Europe : plus d'une sur 3 !

<sup>2</sup> Atlas réalisé en partenariat entre : le Groupe La Poste, Intercommunalités de France et l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF) en Octobre 2024

<sup>3</sup> Attention cependant que comme tout travail statistique et méthodique, les auteurs ont fait des choix et utilisent des concepts à s'approprier ; mais chaque terme est défini dans l'ouvrage.

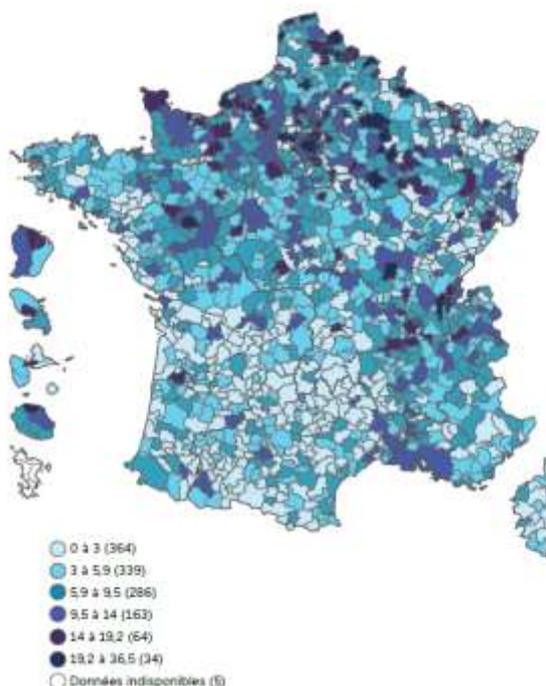
Part des ménages isolés dans les ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans en 2020 (en %).



Source : Insee - Recensement de la population

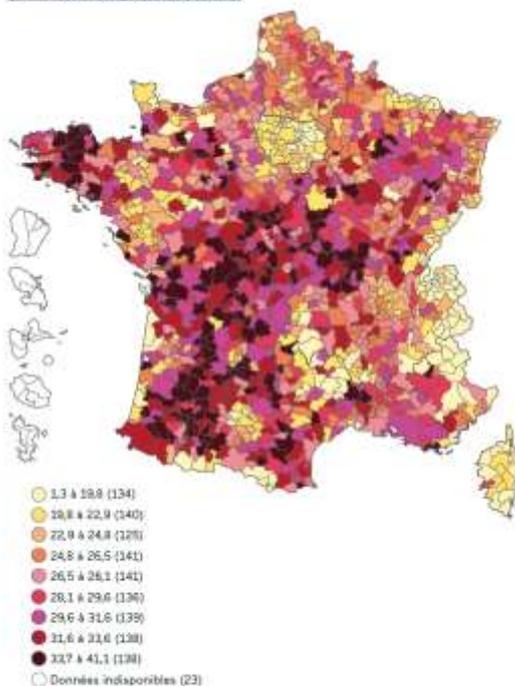
CHAPITRE 3 - LES DÉTERMINANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES CHEZ LES SENIORS

Part des ménages dont la personne de référence est un retraité qui ne dispose pas de douche et de wc dans son logement en 2020 (en %).



Source : Insee - Recensement de la population

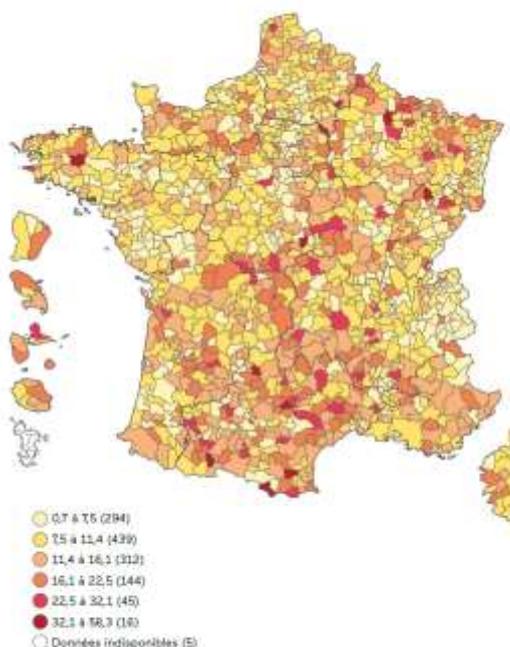
La géographie du poids des pensions de retraite dans la richesse captée par les intercommunalités (en %).



Source : données synthétisées par Insee. Pour plus d'infos (Recensement de la population, Fichier Indiv. IRIS), consultez le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

12 CHAPITRE 4 - LE VIEILLESSEMENT, NOUVEAU MODE DE DEVELOPPEMENT

Part des emplois salariés de la « silver economy » dans l'emploi salarié privé total en 2022 (en %).



Source : données synthétisées par Insee. Pour plus d'infos (Recensement de la population, Fichier Indiv. IRIS), consultez le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

14 CHAPITRE 2 - LE VIEILLESSEMENT, NOUVEAU MODE DE DEVELOPPEMENT

## **A... comme ASSOCIATIONS**

### **Ce sont les associations membres de la FNAR qui font « VIVRE » notre Fédération !**

Partagez-nous vos expériences, vos réussites, vos projets, vos idées – vos motifs de satisfaction ou vos déceptions – concernant la situation et le sort réservé aux retraités et personnes âgées dans la société, tous sujets susceptibles d'intéresser l'ensemble des adhérents ; faites-vous l'écho du témoignage de ceux des vôtres qui s'engagent pour représenter la FNAR dans des structures officielles, départementales, régionales ou nationales, dans les établissements de santé en tant que Représentants des Usagers et dans les structures régionales de France Assos Santé : ils sont nombreux !

Envoyez-nous des suggestions pour notre newsletter, l'AFJ (Au Fil des Jours) ou même proposez-nous des articles, ils seront les bienvenus !

À la FNAR, nous prenons connaissance avec énormément d'intérêt des revues et bulletins que vous nous adressez ; nous sommes heureux d'avoir ainsi une représentation précise de ce qui vous rassemble et constitue l'image propre de votre association et sa spécificité ! Les Edits de vos Présidents sont fort appréciés !

Dans la perspective du renouvellement à l'automne prochain de l'agrément délivré à la FNAR par le Ministère de la Santé et lui permettant de désigner des Représentants des Usagers, vous êtes invités à nous faire part de vos initiatives et de vos actions dans le domaine de la santé. Cette démarche de votre part est précieuse, car elle viendra mettre encore davantage en évidence l'action de l'ensemble de la FNAR et de ses composantes dans ce domaine et souligner le prix que nous attachons à la santé de tous !

Les membres du Bureau, à commencer par son Président et les responsables, sont heureux de pouvoir assister aux Assemblées Générales de vos associations et d'avoir ainsi des contacts plus personnels avec les participants. Nous serions heureux quant à nous de pouvoir publier dans l'AFJ un bref résumé de ces événements, accompagné d'une ou deux photos : merci d'y penser !

Claire MERCKLING

**Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !**

**À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.**

**Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!**



© Mabel Amber de Pixabay

**Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »**



- **5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR**
- **10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel**

**Contact : FNAR – 19 avenue Niel - 75017 PARIS**

**Prochaine parution  
le 8 mars 2025**